

# Les frais du contrat de capitalisation PATRIMEA PREMIUM CAPITALISATION\*

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

#### Frais des supports

#### 1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC hors SCPI 0,72% maximum
- SCPI 0,908% maximum

#### 2/ Gestion Conseillée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC hors SCPI : 1,12% maximum dont 0,4 % maximum lié au frais de mandat.  
S'ajoutent à ces frais, les frais sur les performances financières à hauteur de 20%.
- SCPI : 0,908% maximum

## Frais de gestion des unités de compte

### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,99%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,72%
Fonds obligations (moyenne)	1,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,35%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,00%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,29%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,75%

### 2/ Gestion conseillée

Ensemble des fonds (moyenne)	2,06%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,70%

<b>Autres frais annuels</b>	
<i>frais forfaitaires</i>	Non applicable)
<i>frais proportionnels</i>	Non applicable

#### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%

#### Frais d'arbitrage

##### 1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,20% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP
- Programmes d'arbitrages : 0,4% maximum

##### 2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Conseillée

- Gratuit

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.